

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

RÉUNION DU MERCREDI 13 JANVIER 2021

VERGADERING VAN WOENSDAG 13 JANUARI 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Michaël Vossaert, président.

[109]

QUESTION ORALE DE MME LEILA AGIC

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES POUVOIRS LOCAUX, concernant "les nouvelles fonctionnalités d'Irisbox".

[111]

Mme Leila Agic (PS).- Le rapport au gouvernement établi par Easybrussels sur la simplification administrative en Région de Bruxelles-Capitale indique que la plate-forme régionale Irisbox a connu un franc succès en 2019. En effet, pas moins de 200.000 utilisateurs uniques se sont enregistrés sur la plate-forme, sur un total de 545.000 ménages bruxellois. La plate-forme enregistre ainsi une croissance de 78 % par rapport à 2018.

Force est donc de constater que la simplification administrative et le gain de temps qu'offre le téléchargement de divers documents officiels sont des facteurs intéressants pour les Bruxellois.

En janvier 2020, vous avez répondu que les fonctionnalités suivantes seraient disponibles sur la plate-forme dans le courant de l'année : accès direct aux documents de la banque de données des actes de l'état-civil au format pdf, mise en place d'un système de prise de rendez-vous avec les administrations, demande de cartes de stationnement pour parking.brussels, accès à l'E-box depuis Irisbox, gestion des subsides Innoviris dans Irisbox, introduction de demandes de permis d'urbanisme en ligne et ajout d'une trentaine de démarches administratives par le biais de formulaires. En outre, la commune de Saint-Gilles a été pionnière en matière d'envoi des amendes administratives via la plate-forme Irisbox.

Toutes les avancées annoncées il y a un an ont-elles été réalisées ? Dans la négative, que reste-t-il à faire aujourd'hui ? Disposez-vous d'un calendrier à cet égard ?

Concernant les amendes administratives, l'autorité publique compétente reçoit-elle une notification lorsque la personne concernée a reçu et ouvert le document comportant l'amende administrative en question ? Le système pourrait-il s'avérer dangereux pour les personnes qui ne consultent pas régulièrement leur messagerie Irisbox ?

La situation des personnes ne disposant pas des compétences techniques ou des moyens financiers permettant l'utilisation de l'Irisbox a-t-elle bien été prise en compte ? Qu'est-il prévu pour inclure ces personnes dans la démarche de numérisation administrative et, partant, pour lutter contre la fracture numérique ?

[113]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Votre question me permet de faire le point sur une avancée importante qui vise à assurer un meilleur service aux citoyens, en veillant à n'en oublier aucun. En ce qui concerne la progression des fonctionnalités reprises dans votre question, voici la situation point par point.

Concernant l'accès direct aux documents de la banque de données des actes de l'État civil au format pdf, le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) en a finalisé le développement et nous attendons l'accord technique du pouvoir fédéral pour mettre l'outil à la disposition des citoyens.

Concernant la mise en place d'un système de prise de rendez-vous avec les administrations, la fonctionnalité a été intégrée à Irisbox par le CIRB et est déjà utilisée par huit communes. D'autres communes et administrations opèrent actuellement des tests en vue d'une utilisation dès le début de cette année. À ce jour, une dizaine de milliers de rendez-vous sont effectués par mois via Irisbox.

Concernant une plate-forme de demande de cartes de stationnement, le développement a été finalisé par le CIRB et est en phase de test pour la commune de Saint-Josse-ten-Noode ainsi que pour toutes les communes gérées par parking.brussels.

Concernant l'accès à l'eBox depuis Irisbox, la mise en production de ce service est prévue pour le début de l'année 2021. Le CIRB accuse un retard après avoir dû revoir la priorité de ses projets durant la crise du coronavirus, afin de répondre à des urgences dans d'autres départements.

Concernant l'envoi par les administrations de documents (factures, informations, etc.) aux citoyens à travers Irisbox, la mise en production de ce service est prévue pour le deuxième quadrimestre de 2021. À nouveau, le CIRB accuse ici un retard en raison de la révision de ses priorités durant la crise du coronavirus en 2020.

Concernant le traitement et la gestion des inscriptions scolaires dans Irisbox par les agents communaux, les inscriptions scolaires pour les parents sont déjà possibles via l'interface Irisbox et les déploiements dans les communes se sont poursuivis. Une nouvelle analyse a été démarrée à la suite de la demande de plusieurs communes, fin 2020, d'ajouter des fonctionnalités pour la gestion des inscriptions scolaires par les agents communaux. Le développement de ces nouvelles fonctionnalités est en cours.

[115]

La gestion des subsides Innoviris a bien été intégrée dans Irisbox, et le système fonctionne. Les demandes de permis d'urbanisme en ligne, quant à elles, ont été lancées début décembre. Enfin, près de trente démarches administratives ont été ajoutées au travers de formulaires.

Entre le 1er janvier et le 10 décembre 2020, date à laquelle cette réponse a été rédigée, le CIRB a ajouté 56 formulaires de démarches en ligne dans Irisbox.

En 2020, le CIRB a également travaillé sur les systèmes informatiques nécessaires à la mise en œuvre d'une série de primes liées au Covid-19 telles que les primes taxi, les primes aux établissements touristiques et l'octroi de prêts "loyer" aux entreprises.

Le CIRB a également conçu à l'attention des administrations communales une application permettant de numériser le changement d'adresse, et une autre pour les déclarations de décès. Ces deux applications ont été directement intégrées à la plate-forme Saphir utilisée par le service population des communes.

Le projet sur les sanctions administratives sera mis en production durant le deuxième quadrimestre 2021. Dès l'envoi d'un document, le citoyen sera automatiquement prévenu par courriel de la présence d'une facture et sera invité à payer celle-ci au moyen de l'interface de paiement sécurisée déjà intégrée à la plateforme Irisbox.

Il n'y a pas de notification d'ouverture du document, à l'instar d'un courrier postal. Cependant, afin de s'assurer que le citoyen a reçu l'information, cet envoi nécessite au préalable qu'il opte favorablement pour ce service autorisant l'envoi électronique de documents par l'administration. Il s'agit d'un système similaire à Tax-on-web qui, pour passer de l'envoi papier à l'envoi électronique, requiert une adresse électronique et un choix de l'utilisateur. Il conviendra dès lors de prévoir, d'une part, une option par laquelle les citoyens feront le choix de la version papier ou électronique et, d'autre part, un engagement légal à considérer la date de réception du document par Irisbox comme date de début de la facture.

Le CIRB a bien conscience du problème de l'inclusion numérique. Nous avons déjà mis en place plusieurs actions visant à permettre l'accès, à accompagner ou à former les citoyens à l'utilisation des services publics numérisés.

[117]

La première action a été de former les animateurs multimédias des espaces publics numériques (EPN) - dont Irisbox, mais également d'autres boîtes numériques comme My Actiris, MyTax en Région bruxelloise, eBox, Mon Dossier, Fix My Street et le portail eSanté - afin qu'ils puissent accompagner par la suite les citoyens dans leurs démarches. L'idée est donc de former les formateurs.

Le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) a également collaboré au projet "Simplifions ensemble" organisé par l'Espace Cultures & Développement (ECD), en partenariat avec Easybrussels. Ce projet avait pour but de former les fonctionnaires communaux potentiellement en contact avec les citoyens - avec des formations menées au sein des administrations communales -, et de former les citoyens directement - avec des formations sur des places publiques ou des marchés - à différents services publics numériques dont Irisbox.

Dans le cadre de ces formations, des manuels d'utilisation ont été rédigés à destination des publics fragilisés numériquement parlant. Ces manuels sont à la disposition des citoyens sur le portail régional be.brussels. La page, mise en ligne pendant le premier confinement, contient également les coordonnées du helpdesk Irisline du CIRB, qui peut aider le citoyen dans l'utilisation d'Irisbox.

Enfin, je vous annonce depuis quelques semaines le dépôt au gouvernement d'un plan d'appropriation numérique, qui prévoit une série d'actions de sensibilisation de publics plus précarisés ou en retard en matière d'appropriation des compétences nécessaires à l'utilisation de ces services numériques.

Je tiens néanmoins à préciser qu'il n'existe aucune exclusivité numérique, ce qui signifie que tous les services existent toujours en version papier à domicile. On peut également accéder à ces services en contact direct au guichet, avec l'accompagnement des fonctionnaires, ou encore par téléphone. Nous veillons à ce que toutes les procédures soient disponibles en ligne, mais celles-ci sont toujours disponibles en version physique.

[119]

Mme Leila Agic (PS).- Merci pour ces perspectives. Il s'agit d'un plan important, car personne ne doit être laissé pour compte. Nous nous réjouissons d'apprendre, notamment, que de nouveaux formulaires ont été

ajoutés et que le système a été utilisé dans le cadre des primes Covid-19. Il est impératif que nous ayons une longueur d'avance à cet égard.

Le travail s'est poursuivi dans certains cas et a été ralenti dans d'autres. J'espère que nous pourrions aboutir dans l'année qui vient, car il importe de pouvoir faire ces démarches en ligne. Nous resterons attentifs à ces questions, aux améliorations qui seront apportées et à la poursuite de la promotion de ces services auprès de la population.

- *L'incident est clos.*

[123]

QUESTION ORALE DE M. DAVID LEISTERH

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES POUVOIRS LOCAUX,

concernant "les contrôles opérés par l'inspection régionale de l'emploi en période de crise sanitaire".

[125]

M. David Leisterh (MR).- La direction de l'inspection régionale de l'emploi a pour mission de contrôler et de veiller à l'application de la réglementation en matière d'emploi dans la capitale. Il s'agit notamment des domaines relatifs à l'emploi des travailleurs étrangers, aux cartes professionnelles, aux titres-services, à la lutte contre les discriminations, à l'accès à la profession, etc.

Étant donné le contexte actuel, je souhaiterais faire le point sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de ce service.

Combien de contrôles ont-ils été opérés depuis le mois de mars jusqu'à aujourd'hui ?

L'inspection régionale de l'emploi a-t-elle dû réduire ses activités en raison des deux périodes de confinement ? A-t-elle poursuivi ses missions relatives à d'autres activités ?

En raison des fermetures exceptionnelles, le service d'inspection a-t-il été appelé à étendre des mesures plus ciblées ou a-t-il hérité d'autres missions ?

Des modalités spécifiques ont-elles dû être appliquées en matière de télétravail au sein du service ?

Enfin, au vu des nombreuses contraintes pesant sur les acteurs économiques à Bruxelles, des mesures d'assouplissement, telles que des extensions de délais pour des régularisations, ont-elles été concédées ? Le cas échéant, sur quoi portaient-elles ?

[127]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Vous êtes bien informé car je répondrai par l'affirmative à la plupart de vos questions.

Oui, la direction de l'inspection régionale de l'emploi a effectué moins de contrôles. Elle a effectivement dû travailler autrement et le télétravail a bien eu une incidence sur la manière de travailler. Il a en effet fallu être créatif et assouplir les procédures.

Fin novembre 2020, la direction de l'inspection régionale de l'emploi a effectué 460 contrôles sur le terrain. À titre comparatif, fin novembre 2019, le compteur des contrôles affichait 1.030 opérations. En raison de la pandémie de Covid-19 et du respect des règles de distanciation sociale, les contrôles sur le terrain ont baissé d'environ 55 %. Je parle ici des contrôles "répressifs", effectués par la cellule chargée du contrôle des migrations économiques. L'autre cellule, qui est responsable du contrôle de la politique de l'emploi et des titres-services, traite généralement des dossiers plus administratifs nécessitant moins de déplacements.

Il n'existe pas d'autres types de contrôle que les contrôles pénaux et les contrôles administratifs. Depuis la sixième réforme de l'État et l'attribution de compétences supplémentaires à la direction de l'inspection régionale de l'emploi, les inspecteurs doivent maximiser les inspections afin de contrôler non seulement toutes les matières qui relèvent de leur compétence, mais également les matières connexes, telles que la déclaration d'emploi à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) dans le cadre de Dimona (Déclaration immédiate/Onmiddellijke aangifte), le travail partiel et la convention de travail. Les éventuels constats relevés par nos inspecteurs sont systématiquement transmis au service d'inspection fédéral compétent ou à l'auditorat du travail de Bruxelles.

Notons également qu'en raison du contrôle des mesures Covid-19, les services de police des différentes zones de police ont moins l'occasion d'assister l'inspection régionale de l'emploi, ce qui a eu une incidence directe sur le nombre d'examen effectués. Dans certains cas, le concours de la police est essentiel à la bonne réalisation des contrôles sur place.

[129]

On peut opérer une ventilation selon le type de dossiers ouverts. Ainsi, à la fin du mois de novembre 2020, on a comptabilisé 877 dossiers, dont la majorité concernait des permis de travail ou autorisations de travail (576), des titres-services (234) et des cartes professionnelles (43). En comparaison, à la fin du mois de novembre 2019, on avait comptabilisé 1.287 dossiers, dont la majorité concernait aussi des permis de travail ou autorisations de travail (899), des titres-services (114) et des cartes professionnelles (111).

La direction de l'inspection régionale de l'emploi n'a pas été épargnée par les conséquences de la pandémie du coronavirus. Les activités ont été mises à l'arrêt complet, une première fois en mars 2020. Le télétravail, de maximum deux jours par semaine, a ainsi été étendu à cinq jours jusqu'au 3 avril 2020. Pendant cette période de télétravail, les inspecteurs ont été invités à traiter en priorité les dossiers administratifs. Il a été convenu avec les autorités judiciaires de continuer à intervenir sur le terrain, à leur demande expresse, pour les dossiers les plus urgents.

Le premier confinement a été prolongé jusqu'à la mi-mai 2020. En concertation avec le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), plusieurs locaux d'audition ont été aménagés prioritairement en fonction des mesures liées au Covid-19. La direction de l'inspection régionale de l'emploi étant un service essentiel, elle devait poursuivre son travail : des panneaux en plexiglas ont été installés, des masques chirurgicaux et masques FFP2 ont été fournis ainsi que du gel désinfectant et des visières en plastique pour le visage. Des procédures strictes ont été suivies pour le réaménagement des locaux.

Au cours de cette période, les contrôles réalisés conjointement avec d'autres services d'inspection, dans le cadre de la cellule d'arrondissement de Bruxelles, ont été suspendus. Les inspecteurs ont été invités à profiter

du confinement pour clore le volet administratif des dossiers en cours et préparer le volet administratif des nouveaux dossiers.

Je souligne que les procédures et la livraison du matériel de protection n'ont pu être finalisées qu'à la fin du mois de juin 2020. Les inspecteurs n'ont pu reprendre les contrôles sur le terrain, dans le respect des normes sanitaires de distanciation, qu'au début du mois de juillet.

[131]

Au cours de cette période, les responsables de la cellule chargée du contrôle des migrations économiques ont mis en place une permanence dans les bureaux, avec des règles sanitaires très strictes pour les inspecteurs, et ce afin d'assurer la continuité du service. Les inspecteurs ont également mis à profit cette période pour finaliser le processus de numérisation et de préparation du déménagement vers un nouveau bâtiment.

La cellule chargée du contrôle de la politique de l'emploi et des titres-services a été moins touchée par la suspension des contrôles sur le terrain, puisqu'elle traite par nature des dossiers plutôt administratifs.

Depuis plusieurs mois, dans le cadre des réunions de la cellule d'arrondissement, la direction de l'inspection régionale de l'emploi entretient des contacts avec ses collègues fédéraux du contrôle du bien-être au travail, en vue de réaliser des contrôles communs dans le cadre des mesures Covid-19. La direction de l'inspection régionale de l'emploi a ainsi collaboré à un nouveau projet de protocole de coopération avec le contrôle du bien-être au travail du SPF Emploi et avec les services d'inspection des autres Régions et de la Communauté germanophone.

Quelques inspecteurs de la direction de l'inspection régionale de l'emploi ont été invités à aider d'autres services de Bruxelles Économie et emploi (BEE) pendant le premier confinement. Certains ont aidé la direction coordination et finances à assurer le suivi des éventuels problèmes informatiques liés aux demandes de primes, d'autres ont traité quelques dossiers relatifs aux primes Covid-19. Ce service de mise à disposition de personnel sera réitéré pendant ce deuxième confinement.

Dans le cadre des discussions avec le Service d'information et de recherche sociale (SIRS), il a été demandé à la direction de l'inspection régionale de l'emploi d'également vérifier le respect des mesures Covid-19 pendant les contrôles. Les éventuels constats seront transmis via un formulaire standardisé au service compétent, à savoir le contrôle du bien-être au travail du SPF Emploi, la police locale dans le cadre des fermetures horeca, l'Office national de l'emploi (ONEM) en ce qui concerne les mesures de chômage temporaire Covid-19, ou l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) pour ce qui a trait au droit passerelle.

Au vu des circonstances, les inspecteurs et les équipes de la direction de l'inspection régionale de l'emploi peuvent télétravailler cinq jours par semaine. À cet effet, chacun dispose d'un ordinateur portable et a eu la possibilité de demander un écran et un clavier supplémentaires. Ils restent en contact avec les responsables de cellule et d'équipe par courriel et au moyen de réunions Teams. Les inspecteurs, les chefs de cellule et la direction sont restés en contact grâce à la permanence mise en place dans les bâtiments.

[133]

Les inspecteurs avaient également accès aux bâtiments durant cette période, plus particulièrement aux locaux d'audition et aux imprimantes communes leur permettant de finaliser les dossiers.

L'inspection régionale de l'emploi a conscience de l'incidence économique et sociétale du Covid-19 et se montre compréhensive. Après le premier confinement, le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) a décidé d'adopter une plus grande flexibilité dans le contrôle de certains secteurs. Parallèlement, l'inspection a fait preuve de flexibilité dans l'attribution des autorisations de travail, vu la difficulté pour les employeurs de respecter certains délais ou d'autres éléments de la procédure.

De manière générale, la direction de l'inspection régionale de l'emploi fait toujours preuve de compréhension, mais elle doit également veiller au respect des règles de concurrence égale entre tous les acteurs. La tolérance ne peut être excessive. Certains constats sont donc verbalisés ou transmis aux services concernés.

[135]

M. David Leisterh (MR).- Je retiens les mots compréhension, flexibilité, mais aussi respect de la concurrence. Je vous remercie pour ce subtil équilibre que votre service tente de mettre en place.

- *L'incident est clos.*

[139]

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES POUVOIRS LOCAUX,

concernant "les projets d'avenir en matière de formation en alternance".

[141]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif ambitieux un taux d'emploi de 80 % chez les 20-64 ans en 2030. Selon certains experts de l'économie, il s'agit d'un objectif louable mais peu réaliste.

Pour leur donner tort et parvenir à cet objectif, il me paraît essentiel de miser sur les investissements publics dans les secteurs accessibles aux personnes peu ou pas diplômées, mais également et surtout sur la formation des moins qualifiés. L'enseignement en alternance constitue une véritable opportunité pour des centaines de jeunes peu enclins aux études. C'est là que se situe en partie la marge de croissance possible du taux d'emploi, les formations organisées en entreprises répondant directement aux besoins et difficultés de recrutement de ces dernières.

À ce sujet, l'exemple de notre société de transports publics, qui rencontre des difficultés à trouver les profils recherchés, notamment dans les matières techniques, est parlant.

Les déclarations de politique générale des différentes entités traitent de ce sujet et prévoient "un renforcement des collaborations entre Régions en matière d'enseignement en alternance" et "une meilleure articulation entre le secteur de l'enseignement et celui de la formation".

On peut s'accorder sur le fait que l'alternance est la piste par excellence à exploiter pour faire la différence, pour réduire le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées.

La presse se faisait récemment l'écho de la déclaration du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçant son souhait de réformer de manière "ambitieuse" l'enseignement en alternance et de le rendre plus efficace, dans le but d'en faire "un parcours d'excellence", "un modèle d'orientation positive", et ce en collaboration avec les Régions.

[143]

Vous avez, à plusieurs reprises, montré votre souhait d'avancer avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en ces matières. Où en est-on aujourd'hui, de ce point de vue ?

Avez-vous récemment eu des contacts avec le ministre-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et votre homologue wallonne depuis que M. Jeholet a battu le rappel en faveur de ce dossier ? Que proposait-il exactement à travers cet appel ?

Quelles propositions avez-vous ou allez-vous porter en votre qualité de ministre bruxellois de la formation professionnelle, particulièrement en matière d'alternance ?

Vous nous faisiez part, en juillet dernier, du manque de places de stage en entreprises, pointé notamment par l'Espace formation PME (EFP). Que comptez-vous mettre en œuvre afin de remédier à ce problème majeur ? Une fonction de "prospecteur alternance" allait d'ailleurs être créée par l'EFP et le service formation PME (SFPME) afin de démarcher les entreprises pour trouver des stages et de mettre en relation stagiaires et entreprises. Cette fonction a-t-elle déjà été créée et, le cas échéant, a-t-elle déjà livré des résultats ?

Où en est le projet de création de ponts entre l'alternance et l'enseignement supérieur par l'instauration de filières en alternance dans les hautes écoles et les établissements de promotion sociale ? Nous ne serons jamais assez ambitieux à cet égard.

[145]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Du côté néerlandophone, le "dual leren" est entièrement organisé par la Communauté flamande.

Dans notre accord de majorité, nous avons inscrit la volonté de réformer la formation en alternance pour en faire un secteur de plus grande excellence, plus attractif pour ceux qui veulent se former, mais aussi pour les entreprises qui recherchent des qualifications professionnelles pour créer des emplois en Région bruxelloise.

Les résultats engrangés par l'Espace formation PME (EFP) à la rentrée de septembre démontrent qu'une réelle marge de croissance du taux d'emploi passera par la formation en alternance. L'augmentation du nombre d'inscriptions a été de 14 % au mois de septembre, ce qui montre combien l'EFP répond à un véritable besoin.

Le nombre d'échanges de stagiaires entre Bruxelles et le reste de la Communauté française est si élevé qu'il me semble plus pertinent d'organiser cette réforme de l'enseignement en alternance de manière cohérente sur tout le territoire de la Communauté française. Comme vous, j'ai pris connaissance de la déclaration du ministre-président M. Jeholet dans la presse. Il propose une mise à plat des dispositifs d'enseignement et de formation en alternance en vue d'en évaluer l'efficacité. Je partage son objectif de remodeler le paysage de l'alternance avec plus d'ambition et la volonté d'une plus grande efficacité, cela en collaboration avec les deux Régions.

[147]

Cela me réjouit particulièrement, car malgré nos nombreuses démarches auprès de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis novembre 2019, la Région bruxelloise et la Commission communautaire française (Cocof) n'ont pas toujours été invitées au processus de réflexion associant Région wallonne et Communauté française. Une seule rencontre ministérielle entre Cocof, Fédération Wallonie-Bruxelles et Région bruxelloise a été organisée à l'initiative de M. Jeholet à la fin du mois de juin. À cette occasion, nous avons réitéré notre volonté d'être associés à une réforme globale de l'alternance. Travailler isolément dans chaque Région nous semble inadapté et incohérent, si le renforcement et l'efficacité de cette filière sont bel et bien les objectifs recherchés. En effet, la mobilité interrégionale des apprenants est une réalité et des synergies doivent être organisées entre les opérateurs.

Nous avons appris qu'en octobre dernier, une réunion conjointe des gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait eu lieu, sans que la Région bruxelloise ni la Cocof y aient été conviées, en dépit d'un courrier envoyé à cet effet par les ministres-présidents de nos deux entités. Une réunion conjointe des gouvernements de la Région bruxelloise, de la Cocof et de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait se tenir dans les prochaines semaines, mais je n'ai, à ce stade, reçu aucune information ni sur la date ni sur les circonstances de cette rencontre, ce que je déplore.

En dépit de l'état des négociations, en collaboration avec le service formation PME (SFPME) et l'Espace formation PME, nous sommes en train d'élaborer des propositions et des axes de travail pour renforcer la formation en alternance en Région bruxelloise, avec pour objectifs :

- d'améliorer équitablement les conditions de réussite des stagiaires et les effets de droit des diplômes obtenus, car ils n'ont pas toujours le même niveau de reconnaissance que ceux acquis dans d'autres filières ;

[149]

- d'adapter, voire renforcer, les critères d'entrée en formation ;

- d'améliorer les infrastructures et l'attractivité du métier de formateur, car nous en manquons pour développer certaines formations ;

- de favoriser l'évolution de l'offre de stages pour satisfaire les besoins du secteur et donner des chances de trouver un emploi à ceux qui s'engagent dans les formations ;

- de doter la formation en alternance de moyens qui lui permettent une grande flexibilité et réactivité par rapport aux besoins du marché de l'emploi ;

- de renforcer les collaborations avec les entreprises et les fédérations professionnelles ;

- et enfin, de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi inscrits à l'Espace formation PME (EFP). Il arrive en effet que certains interrompent leur parcours pour diverses raisons et il faudrait réduire ces occurrences.

Concernant le manque de places de stages en entreprises dont je vous ai fait part en juillet dernier, nous avons lancé plusieurs actions. Depuis la mi-novembre, une prospectrice alternance pour les métiers du numérique a été engagée par l'EFP, en étroite concertation avec le service formation PME (SFPME). Ses missions sont complémentaires à celles du délégué à la tutelle qui gère la contractualisation entre l'entreprise et l'apprenant, et le suivi du parcours de formation en entreprise. Cette prospectrice a déjà entamé des

démarches auprès des pouvoirs locaux, dont plusieurs se sont montrés ouverts à l'accueil de stagiaires issus de la formation en numérique.

Par ailleurs, plus de 30 offres de stages émanant d'entreprises publiques et privées ont été collectées et diffusées auprès des apprenants jeunes et adultes fréquentant l'EFP. L'objectif est d'étendre ce modèle aux autres métiers et secteurs dans lesquels les entreprises se montrent plus réticentes à l'accueil d'apprenants. Bien que le contexte économique actuel risque de compliquer la prise en stage, il faut permettre aux entreprises de trouver des profils dont les qualifications sont en adéquation avec les emplois qu'elles souhaitent créer.

Le SFPME et l'EFP ont déjà un partenariat avec la promotion sociale pour la formation de comptables, ce métier faisant l'objet d'une forte demande.

Pour les projets futurs, le développement de l'alternance dans les hautes écoles et la promotion sociale devra se faire en étroite concertation avec le SFPME et l'EFP, lequel dispose d'une expérience importante en formation en alternance d'adultes, car il forme annuellement près de 5.000 apprenants de plus de dix-huit ans.

Il sera important d'éviter de créer une concurrence entre acteurs financés par les pouvoirs publics, et de mettre à profit les points forts des uns et des autres. Une bonne articulation est dès lors indispensable : il convient de travailler avec la Communauté française qui finance la promotion sociale tandis que nous finançons la formation professionnelle en alternance. Il importe d'éviter les doublons, au profit d'une convergence des initiatives prises aux différents niveaux de pouvoir.

[151]

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Nous sentons que le dossier est sur la bonne voie. L'augmentation de 14 % du nombre d'inscriptions lors de la dernière rentrée est impressionnante. Je vous poserai peut-être une question écrite pour obtenir la ventilation des chiffres selon l'offre de formation, car il est important que ces inscriptions correspondent à une réelle demande du terrain.

Vous avez souligné votre volonté de mener ce dossier conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Je partage cette vision, car elle tient compte de la mobilité des apprenants, des synergies entre opérateurs, et du fait que certaines formations ne sont pas organisées dans toutes les zones géographiques. Je serai très attentive à la programmation de cette réunion et à la volonté de tous d'avancer concrètement.

Par ailleurs, c'est une bonne nouvelle que nous ayons pu avancer sur la question des stages - qui plus est avec le concours d'une "prospectrice alternance", ce qui permet de promouvoir l'égalité de genre à cette fonction - et que la crise n'ait pas trop freiné la possibilité de renforcer l'offre de stages, qui constituent un élément clé de la formation en alternance.

- *L'incident est clos.*

[155]

QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES POUVOIRS LOCAUX,

concernant "la "prime indépendant" en Région bruxelloise".

[157]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Le chômage est en hausse. Chaque semaine, chaque jour, de nombreuses personnes cherchent sans relâche l'opportunité de travailler, mais la situation est parfois - voire souvent - trop compliquée pour un trop grand nombre de jeunes adultes. Garantir leur insertion professionnelle, c'est assurer le bon fonctionnement de notre économie ainsi que de notre société.

Les études nous montrent que la crise sanitaire pourrait avoir une incidence sur le pourcentage de demandeurs d'emploi. À la fin du mois d'octobre 2020, Bruxelles comptabilisait 91.404 chercheurs d'emploi, soit une augmentation de 2,7 % par rapport au même mois l'année précédente. D'après les dernières données, notre Région compte 10.286 jeunes demandeurs d'emplois, soit 712 de plus qu'en 2019.

Fort heureusement, Actiris a observé une augmentation de l'offre d'emploi de 8,8 % en d'octobre 2020 par rapport à l'année précédente. Mais ce n'est pas suffisant et les efforts doivent se multiplier.

Le chômage temporaire permet de temporiser l'impact de la crise sur les chiffres des demandeurs d'emplois, mais il faut agir maintenant avant que la situation ne s'aggrave. Je sais que vous vous y attellerez.

[161]

L'arrêté approuvé par le gouvernement le 12 novembre 2020 prévoit d'augmenter la prime pour les indépendants, afin d'inciter les chercheurs d'emploi à se lancer dans l'entrepreneuriat et à démarrer leur propre activité. Je salue cette initiative et approuve votre volonté de proposer un soutien financier à celles et ceux qui désirent tenter l'expérience, surtout en cette période de pandémie, qui pourrait diminuer l'enthousiasme de nos citoyens motivés.

Dans un article de L'Avenir, vous déclariez que "le chercheur d'emploi devra être accompagné et suivi par une structure reconnue. Le projet entrepreneuriat doit être en outre validé. Seuls les projets vérifiés dont les bases sont solides donneront accès aux subsides." Cette initiative me paraît tout à fait pertinente et j'espère que de nombreux citoyens pourront en bénéficier.

Avez-vous recueilli l'avis des principaux concernés ? Combien de personnes sont visées par cet arrêté ?

Qu'entendez-vous par des projets solides ? Quelles sont les conditions d'octroi de cette prime ? Quels critères permettront aux demandeurs d'emploi d'y accéder ? Quel genre de projets entendez-vous soutenir ? De quelle nature sont ceux que vous avez peut-être déjà reçus ?

Un suivi des indépendants éligibles est-il prévu ? Si oui, qui assurera cet accompagnement ? Une aide autre que financière est-elle envisagée pour les demandeurs d'emploi dont le projet a été validé ?

Qu'en est-il des personnes dont le projet a été refusé ? Ont-elles droit à une seconde chance d'introduire un projet solide ? Si oui, qu'est-il prévu pour accompagner ce public ?

[163]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La situation du marché du travail sera difficile en 2021. J'espère que nous travaillerons ensemble de manière positive afin de trouver des solutions. Pour le moment, le chômage n'est qu'en légère hausse, mais cela risque de ne pas durer. C'est la raison pour laquelle nous devons mobiliser tous nos efforts et déployer tous les moyens possibles afin d'aider les personnes qui en auront besoin.

En juillet 2020, le renforcement de la prime pour les indépendants avait été annoncé dans le plan de relance. Pour rappel, cette mesure existait déjà. Elle vise à octroyer un montant supposé compenser l'absence de rémunération aux chômeurs ayant décidé d'entamer une activité indépendante dans un cadre organisé. Les premiers mois, ils ne sont évidemment pas en mesure de se payer un salaire. Grâce à la prime, ils recevront une allocation pendant les six premiers mois d'activité et pourront ainsi tenir le coup. Décroissante dans le temps, ladite allocation prend fin au terme de cette période. L'objectif est que ces personnes soient alors capables d'assurer leur subsistance et leurs revenus.

Le plan de relance prévoyait d'augmenter cette allocation en raison des conditions économiques plus pénibles. Actuellement, il est plus difficile de se lancer dans une activité d'indépendant et de se verser un revenu. C'est la raison pour laquelle nous voulons nous assurer de l'efficacité de cette prime malgré le contexte économique.

[165]

L'adaptation de la prime pour les indépendants a été soumise à concertation avec les partenaires sociaux dans le cadre du plan de relance. Ils ont soutenu cette mesure, permettant ainsi sa mise en œuvre.

Le soutien financier de la Région augmente ainsi pendant les trois derniers mois, pour le quatrième mois, le montant passe de 500 à 750 euros, et pour les cinquième et sixième mois, le montant passe de 250 à 500 euros. Au mois de juillet, dans un contexte économique changeant, on a tablé sur une hausse des demandes de 30 % en 2021, ce qui représenterait 340 personnes soutenues. J'ignore si ce chiffre sera ou non dépassé mais on peut opérer un glissement budgétaire si cette prime était très efficace et suscitait une forte demande.

Pour le reste, le mécanisme de la prime aux demandeurs d'emploi qui lancent leur activité reste identique. Pour obtenir la prime, le demandeur d'emploi doit obtenir l'avis positif préalable d'un guichet d'économie locale (GEL) ou d'un partenaire d'Actiris, désigné dans le cadre de l'appel à projets de soutien à l'autocréation d'emploi. Le demandeur d'emploi qui s'installe comme indépendant ne se lance pas seul, il est accompagné. Cet accompagnement permet de vérifier le bien-fondé et le sérieux de son projet pour qu'il ne prenne pas de risques exagérés et qu'il ait une chance raisonnable de réussir dans son entreprise. Ces organismes remettent un avis sur la base d'une étude de marché, d'une analyse stratégique et d'un plan d'affaires, y compris un plan financier et un plan de trésorerie déposés par le demandeur d'emploi.

Les projets refusés peuvent encore être accompagnés en vue d'obtenir un avis positif, ou être redirigés vers d'autres services d'accompagnement. Le "non" n'est pas toujours définitif. Une fois le projet lancé, l'accompagnement par ces structures se poursuit pendant au moins six mois, durant lesquels l'indépendant bénéficie du soutien régional dans le développement de son projet, afin de le mener à bien.

[167]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je vous remercie d'avoir rappelé l'importance de ce dispositif. Il existait bien entendu déjà, mais je tenais à attirer l'attention sur le caractère soutenant de la mesure prise en sa faveur, ainsi que sur l'augmentation qui a été proposée et que vous nous avez si bien exposée.

Je vous ai demandé si vous aviez une idée du nombre de personnes directement visées ou du nombre de dossiers qui ont été refusés, mais j'imagine qu'il est prématuré d'attendre ces informations. Cette mesure est très intéressante et je n'ai pas encore vu beaucoup de communication à ce sujet. Il importe pourtant de faire la promotion de ce dispositif.

On parle souvent des dysfonctionnements et, lorsque des mesures intéressantes sont prises, il me paraît important de les mettre en lumière en tant que députée. À l'avenir, je souhaite que les citoyens qui peinent à trouver un emploi puissent se tourner vers cette solution d'entrepreneuriat. Cette prime leur sera d'une grande utilité dans ce cadre. Je vous interrogerai à nouveau d'ici trois mois, afin d'obtenir de plus amples informations sur le sujet.

[169]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- À ce stade, je n'ai pas de chiffres à vous communiquer, mais n'hésitez pas à me poser une question écrite à cet égard. Nous pourrions vous fournir les chiffres relatifs à 2020 et 2019.

Il est vrai que ce mécanisme ne fait pas l'objet d'une publicité destinée au grand public. Il est utilisé dans le cadre de l'offre faite par les accompagnants d'Actiris lorsque la personne témoigne de son intérêt pour entamer une activité en tant qu'indépendante ou lancer un projet de vie qui l'amènerait à lancer son activité.

Ce mécanisme est également connu des opérateurs locaux qui sont au contact des personnes à la recherche d'un emploi et des guichets d'économie locale qui accueillent des personnes en demande de renseignements. En d'autres termes, ce mécanisme fait l'objet d'une sorte de promotion par les acteurs qui sont en contact direct avec les personnes intéressées.

- *L'incident est clos.*